



## Procès-verbal de l'Assemblée Communale extraordinaire de Pont-en-Ogoz du 28 octobre 2024

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Bernard Fragnière (pour la partie avant côté galerie – 70 personnes)  
M. Laurent Sauteur (pour la partie milieu côté galerie – 40 personnes)  
M. Loïc Fragnière (pour la partie arrière côté galerie – 11 personnes)  
M. Philippe Morard (pour la partie avant côté fenêtres – 57 personnes)  
Mme Jocelyne Buchs (pour la partie milieu côté fenêtres – 48 personnes)  
M. Louis Bertschy (pour la partie arrière côté fenêtres – 44 personnes)

Présents : 7 Conseillers communaux  
271 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)  
10 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)  
*Soit un total de 281 participants*

Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 4 personnes

---

### Tractanda :

1. Investissement 2025 et décision spéciale sur
    - Transformation de l'Auberge St-Pierre, Le Bry CHF 2'900'000.00
  2. Nomination d'un membre à la Commission financière
  3. Nomination d'un nouvel organe de révision
  4. Informations du Conseil communal
- 

**M. le Président** ouvre l'Assemblée communale à 20h00.

Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 42 du 18 octobre 2024, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 4 personnes excusées sont citées. Six scrutateurs sont nommés, il s'agit de Mme Jocelyne Buchs et de **MM. Philippe Morard, Bernard Fragnière, Laurent Sauteur, Loïc Fragnière et Louis Bertschy**.

Les représentants de la presse et une partie du personnel communal ne peuvent pas voter, soit 10 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il rappelle que la bienséance est de mise dans les échanges, que les personnes soient pour ou contre le projet.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

**M. le Président** présente l'ordre du jour et demande aux personnes présentes si elles acceptent l'ordre du jour. **Il est approuvé à l'unanimité.**

---

### **Point 1**

#### **Investissement 2025 et décision spéciale sur la transformation de l'Auberge St-Pierre, Le Bry CHF 2'900'000.00**

**M. le Président** informe du déroulement de ce point pour l'Auberge du Bry. Il y aura une petite présentation du projet par les architectes, suivi du préavis de la Commission financière, puis on prendra des questions durant une vingtaine de minutes avant de passer au vote que le Conseil communal proposera par bulletin secret. Ce mode de vote devra être validé par le cinquième des personnes présentes, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les Communes. Il donne la parole aux architectes.

---

**M. Jean-Pierre Pochon** salut les personnes présentes et dit que ça lui fait plaisir de les revoir. Il indique qu'ils feront une présentation rapide. Les plans sont affichés à l'écran et il présente le projet niveau par niveau et explique les liaisons verticales avec les escaliers et l'ascenseur dans la nouvelle partie, puis **M. Marc-Olivier Seydoux** complète les autres aspects et explique qu'ils ont fait appel à des professionnels comme GastroConsult et ont pris des citoyens pour qu'ils expriment leurs idées pour ce projet. Comme on avait reçu beaucoup de critiques en assemblée si on faisait des appartements si près de la route et au-dessus d'un restaurant, il y a eu une réflexion pour trouver une autre affectation d'où le projet de locaux administratifs. Il explique que ces locaux sont modulables. **M. Pochon** précise que toute la démarche a été faite pour remettre le bâtiment en valeur, car c'est un bâtiment historique et protégé qui mérite qu'on le conserve. La terrasse a été revue et aura une bonne visibilité, avec un coin grill, des WC et une fontaine pour atténuer le bruit de la route.

Après la présentation des plans, **M. Robin Grivel** revient sur l'estimation des coûts affichée à l'écran.

**M. le Président** dit que les chiffres affichés sont ceux d'une hypothèse pessimiste et avec un emprunt pour la totalité de l'investissement. Il rappelle que pour la HAP, le coût prévu était de 3,5 millions, mais que CHF 500'000.00 ont été financés par la caisse communale. L'emprunt pour les 3 millions arrive à échéance et on doit redemander que 2 millions, car 1 million peut être remboursé. A l'époque, c'était des charges pour la Commune, alors qu'aujourd'hui on arrive à équilibrer le budget de cet investissement avec les recettes des différents loyers. Pour ce cas, ce n'est pas sûr qu'on emprunte la totalité, si les taux montent on pourrait emprunter moins. En comparaison, il dit que depuis le début de la législature, on a dépensé environ 3 millions pour les routes et les études pour mettre un 30 km/heure pour le village de Gumefens. Cela coûte, mais ne rapporte rien.

Puis il indique que pour les indicateurs financiers qui figuraient dans le bulletin communal du printemps, si on prenait la part du service de la dette, on avait 7 % de dette sur le budget total, alors qu'on pouvait aller jusqu'à 15 %. On pourrait ainsi doubler le service de la dette. Comme cette dette est actuellement de 13 millions, on pourrait dès lors endetter la Commune jusqu'à 26 millions. On a une marge de sécurité en en prenant 3 millions. Il rappelle que ce ne sont pas les investissements communaux qui poseraient problème en vue d'une augmentation d'impôts, surtout si on peut avoir des revenus, mais ce sont plutôt les investissements régionaux comme le futur 4<sup>ème</sup> CO, le centre sportif, les EMS, etc, soit toutes ces charges liées, sur lesquelles la Commune n'a pas de pouvoir.

Il donne la parole à la Commission financière.

***M. Frédéric Pochon** parle au nom de la Commission financière, laquelle a participé à une séance de présentation avec la Commune le 14 octobre dernier, puis également à la séance d'information citoyenne du 17 octobre. Enfin, la commission financière ayant toutes les informations souhaitées, elle s'est réunie le 25 octobre pour débattre du sujet. D'après les éléments financiers présentés et transmis par la Commune à ladite commission, cet investissement est supportable financièrement pour la Commune de Pont-en-Ogoz. Pour information, il rappelle ici que la mission de la CF n'a pas à juger de la qualité du bien-fondé du projet, mais bien uniquement de l'aspect pécuniaire.*

*En finalité la Commission financière donne son avis favorable à l'acceptation de cet investissement.*

**M. le Président** le remercie et donne la parole à **Mme Anne-Marie Sciboz** qui est membre de la commission ad hoc pour le projet.

**Mme Anne-Marie Sciboz** salue l'assemblée et est impressionnée de voir autant de monde. Elle faisait partie du groupe de travail et dit qu'ils étaient tous du même avis sur le projet, mais avec des divergences pour le côté financier. L'Auberge St-Pierre est le seul bâtiment de bien pour Le Bry, qui est un village difficile, car il n'a pas de centre du village comme à Gumefens ou Avry-devant-Pont et qui est traversé par la route cantonale. Elle trouverait dommage qu'on abandonne ce bâtiment. L'Auberge a une bonne visibilité et on pourrait trouver des synergies avec le restaurateur futur et par exemple avec l'Association de l'Île d'Ogoz. GastroConsult a fait une bonne analyse, même si elle n'était pas très optimiste, mais c'était avec l'ancien projet. Pour le restaurant, le caveau et le sous-sol pourraient resservir à nouveau pour un comité ou une fête de famille, également la grande salle du haut qui est très belle, car faire un mariage ou une fête à la HAP n'est pas très glamour. Une telle salle nous manque dans la Commune et il faut d'ailleurs aller loin pour en trouver une. Pour les locaux qui sont prévus à la location, on peut encore décider de les louer et avoir une rentrée d'argent, ou de les garder pour une utilisation communale. Elle encourage à voter oui, elle croit en ce projet et ajoute que les architectes ont des belles idées et on a à présent quelque chose de bien. Pour la terrasse, elle précise que du côté de la maison de la famille Marchon il y aura une paroi qui va protéger du bruit. Elle trouve important d'avoir un lieu de rencontre au Bry, le village s'est bien développé et elle voit régulièrement des gens se promener, mais pour qui il n'y a rien. La seule attraction est la déchetterie.

**M. le Président** la remercie et passe aux questions.

**M. Georges Fragnière** met en doute l'aspect du restaurant, par contre il pense que l'aspect financier ne sera pas respecté et il a peur qu'on revienne demander un complément dans une future assemblée. Dans les coûts, est-ce que la toiture sera refaite ? Et la dalle ? Il estime que pour les travaux de préparation on est un peu limite et ne pense pas que dans le prix on arrivera à le faire. Pour la fonctionnalité, il demande qui va utiliser le restaurant quand on voit la pénurie qu'il y a même dans de beaux restaurants. On met en route un restaurant qui devra faire un chiffre d'affaires de CHF 1'400.00 par jour pour vivre. Aujourd'hui le monde des chantiers a bien changé, les gens ne vont plus au restaurant pour manger à midi.

**M. Jean-Pierre Pochon** lui répond en disant qu'il ne parle que de choses qui ne marchent pas et il aimerait qu'il nous parle de chose qui marche bien, car il y a un certain nombre de restaurants proches qui fonctionnent bien. Pour les coûts, il rappelle que deux bureaux d'architectes ont travaillé sur le projet avant et étaient arrivés aux mêmes conclusions que maintenant. Ils ont travaillé sur la même base en simplifiant le projet pour diminuer les coûts, ils se sont concentrés à chercher des solutions et affirme que les coûts sont bien étudiés. **M. Marc-Olivier Seydoux** complète en disant que le but est de faire un projet humble et proposer une rénovation pour le rendre viable tout en respectant le bâtiment, sans vouloir en faire quelque chose de trop luxueux. Chacun à sa vision des choses et son avis, mais la technique sera gardée en changeant ce qui est nécessaire.

**M. Georges Fragnière** demande pour qui sera la location de la salle pour les banquets, si ça sera pour les sociétés du village. **M. le Président** répond qu'aujourd'hui il est difficile de répondre, la rémunération prévue est de CHF 5'000.00. Si la salle est en main communale, un loyer sera effectivement demandé. Si elle est attribuée au restaurateur, c'est lui qui la gèrera. Mais sur le principe elle ne sera pas gratuite.

**M. Daniel Savary** dit que les coûts qui ont été annoncés sont de CHF 400.00 au m<sup>3</sup> pour la partie nouvelle et CHF 800.00 au m<sup>3</sup> pour le sous-sol. Il est architecte et a fait le calcul en prenant comme exemple un projet qu'il a réalisé il y a deux ans sur un bâtiment ancien et il arrive à un montant global de CHF 890.00 au m<sup>3</sup>, ce qui donne un prix global de 3,4 millions y compris les subventions, donc CHF 600'000.00 au-dessus du prix annoncé ce soir. Il a rénové un bâtiment similaire, l'hôtel de la Belle-Croix à Romont, et les prix, même si le projet était humble, n'étaient pas ceux qui sont affichés, alors que le projet a été fait il y a 10 ans. En tant que professionnel comme architecte et comme bistrotier avec ses deux établissements, c'est totalement illusoire. Et faire un chiffre d'affaires de CHF 1'400.00 par jour est très compliqué à réaliser. Il a du souci pour le prochain exploitant. Il ajoute que pour les places de parc il y en a 34 et pas une quarantaine et selon les normes VSS, sur les 34 places il y en a 10 qui ne sont pas réalisables. Pour le Service des biens culturels, rien n'a été approfondi, il ne s'agit ici que d'un avant-projet et beaucoup de choses devront être définies. Comme autre petit détail, selon les normes, il n'y a pas assez de WC. Quant à la grande salle avec ses 96 places, elle ne pourra pas accueillir le dîner des aînés, cette salle est plus petite que celle qui va être démolie et va faire un doublon avec la salle 2015 de la HAP. Il est applaudi. **M. Jean-Pierre Pochon** dit qu'on n'en est pas au stade du projet définitif. Il rappelle qu'ils étaient chargés de développer un scénario pour rendre le projet viable et faisable et c'est ce qu'ils ont fait. Les détails et la série de normes à satisfaire se régleront lors de la demande du permis de construire.

**M. Pierre Adrien Aviolat** demande quelle est la surface disponible pour l'étage administratif. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond environ 135 m<sup>2</sup>

**M. Jean-Jacques Reynaud** dit que le projet est magnifique et qu'il était optimiste à la fin de la séance. Mais en voyant les documents sur internet, il est pessimiste. C'est cher payé pour un ancien bâtiment. Il n'y a aucun franc de prévu pour l'amortissement étant donné que le bâtiment fera partie du patrimoine financier. On va donc voter un montant sans amortissement, avec la même dette dans 10, 15 ou 20 ans. Les générations futures devront financer ce bâtiment à long terme et il trouve que c'est cher payer pour faire du social. **M. Marc-Olivier Seydoux** répond non pas comme architecte, mais en tant que Conseiller communal et dit qu'un côté pessimiste a été pris pour les calculs. Et bien qu'il n'y ait pas d'obligation d'amortir, on peut quand même le faire pour ne pas avoir de dette sur le long terme.

**Mme Denise Pochon** dit qu'il s'agit d'un excellent projet, qu'il appartient à tous, et que jusqu'à présent elle n'entend que du négatif, alors que c'est à nous de le faire vivre. Si nos sociétés ont enfin un restaurant pour aller après une représentation ou une répétition boire quelque chose sans qu'on mette déjà les chaises sur les tables pour montrer qu'ils ne sont pas les bienvenus. Qu'est-ce qui se passera si on ne vote pas pour ce projet ? Un privé viendra, achètera le bâtiment et le transformera peut-être en habitation. Il investira peut-être plus que nous et nous on aura perdu quelque chose. C'est à nous de prendre la bonne décision et c'est à nous de faire vivre le bâtiment et d'aller de temps en temps au resto et de se faire plaisir. Elle est applaudie.

**M. René Bifrare** dit qu'il a eu une discussion avec une personne et ont discuté du restaurant S-Pierre. La personne lui a dit qu'au cas où il était à vendre, elle était vivement intéressée pour en faire un kebab. Il demande si c'est vraiment ça qu'on veut ?

**Mme Rose-Marie Bulliard** dit que comme ce bâtiment a été acheté, c'est à présent un bien communal. Il ne faut plus aller en arrière, mais de l'avant. Elle habite à côté, elle voit ce beau projet et elle le préfère à deux immeubles devant son nez. Elle est applaudie.

**Mme Julia Barras** dit que certains restent bloqués sur des éléments qui sont critiquables, un peu comme dans tous les projets. Il y a des éléments architecturaux à revoir, des éléments au niveau des coûts qui ne sont pas assez précis, car impossible à ce stade. Tout ça les auteurs et la Commune sont prêts à l'entendre, mais ce qu'on peut aussi retenir, c'est la capacité d'investissement de la Commune. Si on investit 3 millions pour des routes, est-ce qu'on n'aurait pas la possibilité de placer de l'argent pour le bien commun, pour avoir un endroit pour se réunir, pour manger une glace, en plus une entreprise communale pourrait s'y installer. Dans nos vies, il faut tout le temps payer, les impôts, l'inflation et le coût de la vie, mais là on peut réfléchir en tant qu'entité, avec des motivations qui sont autres et où la motivation première n'est pas que l'argent. Cet endroit pourrait être vivant, pour sortir, pour aller manger, il y a tellement de possibilité que tout le monde pourrait s'y retrouver, il n'y a qu'à voir le nombre de personnes qu'il y a ce soir. Elle est applaudie.

**M. Jonathan Morard** est totalement d'accord avec ce qui a été dit, que si on va dans l'émotion c'est un joli projet, mais qu'il faut réfléchir aux coûts qui sont derrière et qui ne peuvent pas être balayés. Un autre projet serait possible

avec ce bâtiment, mais peut-être pas celui-là. Il est applaudi. **M. le Président** répond qu'en cas de refus, il n'y aura pas d'autre projet, le bâtiment sera mis en vente et une délégation de compétence pour que le Conseil communal puisse le vendre sera demandée lors de la prochaine assemblée.

**M. Yves Savary** dit que dans le cadre de son travail, il préavise les permis de construire et énormément de logements. Les logements d'aujourd'hui sont très petits et il se demande comment font les gens pour se réunir. C'est pourquoi pour les anniversaires les gens essaient de trouver des salles ou des buvettes. Il a lui-même cherché une salle pour l'anniversaire de sa fille et a pu louer la salle bourgeoise à Riaz, alors qu'à Riaz il y a la salle paroissiale, la salle polyvalente et la salle des combles. Elles étaient toutes occupées ce qui prouve qu'il y a une demande au niveau des salles et c'est un atout non négligeable sur ce projet. L'implantation du bâtiment se situe sur axe très fréquenté, avec arrêt de bus, avec un attrait touristique avec le lac de la Gruyère, il y a le port qui peut aussi offrir des attractions. Comme c'est la mode dans les entreprises de faire des journées « au vert », là il pourrait y avoir une séance dans la salle des combles, puis le repas au restaurant ou sur la terrasse et faire une balade au bord du lac. Il est applaudi.

**M. Anne-Marie Sciboz** remercie **M. Savary**, car il faut garder à l'esprit qu'il peut y avoir une synergie avec l'île d'Ogoz, si le restaurateur est intelligent. Actuellement quand ils ont des groupes pour des sorties, ils doivent envoyer les gens manger ailleurs. Quant aux coûts, elle trouve triste de démolir le projet des architectes qui ont bien bossés pour ce beau projet.

**M. le Président** ne prend plus d'autres questions et propose de passer au vote par bulletin secret. Il demande aux personnes qui souhaitent le vote par bulletin secret de s'exprimer par main levée. Une nette majorité lève la main, le compte des voix n'est dès lors pas nécessaire, sachant qu'il fallait 54 voix pour que le cinquième des votants soit atteint.

**Résultat du vote : Le vote par bulletin secret est accepté à la majorité**

**M. le Président** demande aux six scrutateurs de venir devant. Le nombre de bulletins est compté et distribué à chaque participant ayant le droit de vote. Il rappelle que les gens peuvent voter « oui », « non » et indique que les bulletins blancs ou avec autre chose dessus ne seront pas valables. Il y a quatre urnes à disposition et les scrutateurs passent chez chacun pour récupérer les bulletins. Le dépouillement se fait dans le garage en compagnie de la Secrétaire communale.

Après le dépouillement, **M. le Président** lit les résultats :

- nombre de citoyens présents au moment du vote : 271
- nombre de bulletins de vote distribués : 271
- nombre de bulletins de vote rentrés : 271
- nombre de bulletins de vote nuls : 0
- nombre de bulletins de vote blancs : 4
- nombre de bulletins de vote énonçant «oui» : 95
- nombre de bulletins de vote énonçant «non» : 172

**M. le Président** annonce que le projet est donc refusé.

**Résultat du vote : L'investissement de CHF 2'900'000.00 est refusé à la majorité**

**M. le Président** dit que ça a été un long processus, mais prend acte de cette décision. Il demande que ceux qui ont travaillé sur le projet, notamment les architectes, les membres de la commission et autres soient applaudis. La démocratie a parlé et une délégation de compétence sera demandée à la prochaine assemblée communale pour la vente du bâtiment, comme annoncé.

## **Point 2**

### **Nomination d'un membre à la Commission financière**

**M. le Président** dit que suite au décès de **M. François Barras**, il manque un membre à la Commission financière, Celle-ci a fait des démarches pour trouver un membre et il passe la parole à **M. Frédéric Pochon**.

*Suite au décès de notre cher membre, M. François Barras, qui a œuvré au sein de la CF depuis plus d'une décennie, 4 personnes ont été contactées par la CF. 2 personnes ont refusé et 1 personne va quitter prochainement la Commune. 1 personne a acceptée, il s'agit de **M. Guillaume Manchelle**, né en 1972 et habitant notre Commune depuis 2007. Il est directeur chez Syngenta Group et parle 5 langues.*

*La CF vous propose donc d'élire M. Guillaume Manchelle.*

**M. le Président** le remercie et demande si quelqu'un d'autre veut se présenter à la Commission financière.

**M. Philippe Morard** propose la candidature de **M. Jacques Fragnière**. Il est né dans la Commune, a fait ses écoles ici et habite à Gumefens, il a une fonction dirigeante dans une entreprise de la région, l'entreprise de génie civil Brodard à La Roche. Il est père de trois enfants et il a tous les atouts pour accompagner cette Commission financière. Il pourra nous apporter de bons arguments lorsqu'il s'agira de prendre de décision. **M. Fragnière** se lève.

**M. le Président** demande s'il y a une autre candidature. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux scrutateurs de revenir. Le nombre de bulletin est compté et distribué à chaque participant ayant le droit de vote. Certaines personnes ont déjà quitté la salle. Il propose de voter « 1. Guillaume Manchelle » ou « 2. Jacques Fragnière ». Les bulletins sont récupérés dans les quatre urnes à disposition et le dépouillement se fait à nouveau dans le garage en compagnie de la Secrétaire communale.

Après le dépouillement, M. le Président lit les résultats :

- nombre de citoyens présents au moment du vote : 249 (une partie est déjà partie)
- nombre de bulletins de vote distribués : 249
- nombre de bulletins de vote rentrés : 249
- nombre de bulletins de vote nuls : 2
- nombre de bulletins de vote blancs : 3
- nombre de bulletins de vote pour M. Guillaume Manchelle : 41
- nombre de bulletins de vote pour M. Jacques Fragnière : 204

**M. le Président** annonce que M. Jacques Fragnière est élu à la Commission financière. Il est applaudi et félicité.

**M. Jacques Fragnière est élu à la Commission financière à la majorité**

### **Point 3**

#### **Nomination d'un nouvel organe de révision**

**M. le Président** explique qu'un nouvel organe de révision doit être nommé. Il fonctionne durant 3 ans et le mandat peut être renouvelé une fois. Il donne la parole à **M. Frédéric Pochon**.

*Le mandat de la Fiduciaire CORE arrivant à échéance, un nouvel organe de révision doit être nommé pour la période 2025/2027. La CF a demandé 5 offres auprès de différents prestataires habilités à la révision de communes. Elle a reçu 3 réponses (1 négative / 2 positives) et 2 autres n'ont pas répondu. Les 2 fiduciaires intéressées sont BDO et La Fiduciaire Ruffieux SA à Bulle. La qualité du travail des 2 prestataires étant égale, l'aspect de proximité a été privilégié. Notre préférence va pour la Fiduciaire Ruffieux.*

*La CF vous propose donc de nommer la Fiduciaire Ruffieux à Bulle*

**M. le Président** remercie **M. Pochon** et demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande aux personnes qui acceptent la nomination de la Fiduciaire Ruffieux SA comme organe de révision de s'exprimer par main levée.

**Résultat du vote : La Fiduciaire Ruffieux SA est nommée à l'unanimité**

### **Point 4**

#### **Informations du Conseil communal**

**M. le Président** informe que la prochaine assemblée des budgets aura lieu le jeudi 12 décembre 2024. Il informe également que cette année il n'y aura pas de marché de Noël, personne n'a pris l'initiative de l'organiser. Il a bon espoir qu'il y en ait un en 2025. Il n'y a pas de divers prévus, mais propose quand même aux gens de s'exprimer.

**M. Georges Morard** dit avoir envoyé un courrier au Conseil communal concernant la modification de la déchetterie. Avant presque tout était de plain-pied, alors que maintenant il faut gravir environ 10 marches pour chaque déchet. Nous sommes en 2024 et chaque modification d'un lieu public doit tenir compte des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. Il espère que le Conseil communal va entreprendre rapidement des améliorations d'accessibilité. **M. le Président** répond que sa demande a déjà été traitée par le Conseil communal et qu'une réponse va lui parvenir. Il dit qu'il y a des auxiliaires de déchetterie qui sont présents à chaque période d'ouverture et qui sont à disposition pour aider, notamment à porter les choses. Il ne faut pas hésiter à faire appel à eux. D'ailleurs, il n'y a que la benne de papier et de verre qui ne sont pas accessibles de plein pied. Le principe de la déchetterie ne va pas être modifié et est similaire à celui de beaucoup de communes. Avoir des accès à plain-pied voudrait dire qu'il faudrait « enfoncer » les bennes, ce qui représenterait un gros investissement et installer des récupérateurs pour l'eau. Cela serait coûteux et compliqué. De plus, si un jour on va vers une déchetterie intercommunale, ça serait des investissements pour rien. Il répète de faire appel aux auxiliaires présents.

Comme il n'y a pas d'autre question ou remarque, **M. le Président** remercie l'assemblée pour la participation nombreuse et remercie pour le temps d'attente. Il souhaite une bonne soirée à chacun et invite tout le monde à une verrée. Applaudissements de l'assemblée.

En annexe : la présentation affichée à l'écran durant l'Assemblée fait partie intégrante du présent procès-verbal

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 novembre 2024.

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du

La Secrétaire

Laurence Rimaz



Le Syndic

Christophe Tornare